

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Girardville, le 29 novembre 2017

Séance ajournée du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 29 novembre 2017, à dix-huit heures trente (18:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Carole Bélanger, Claudette Martel, Jeannette Paré et Julie St-Gelais, conseillères, messieurs Gaston Dufour et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Michel Perreault, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et secrétaire trésorier.

N° de résolution
ou annotation

2017-281

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13-11-2017

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit rouverte à 18:30 heures la séance ajournée du 13 novembre 2017.

2017-282

PAIEMENT FACTURES - FOURNITURES D'HÔTELERIE MARTIN SIMARD INC

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit autorisé le paiement des factures suivantes à Fourniture d'Hôtellerie Martin Simard :

Facture #	\$
01141117	22,627.08 \$
02141117	1,724.63 \$
Total :	24,351.71 \$

2017-283

PAIEMENT ACTIVITÉ DES FÊTES - EMLOYÉS ET ÉLUS - 980 \$ (SOIRÉE DES COMMERÇANTS)

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit autorisé le paiement à la Soirée des commerçants d'un montant de 980.00 \$ pour l'activités des fêtes des élus et des employés.

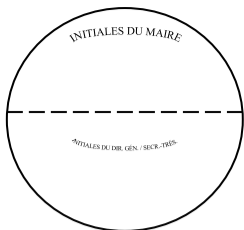
2017-284

FORMATION DU CCU

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le comité consultatif d'urbanisme soit formé des conseillers municipaux suivants :

Nom	Fonction	Siège comité	au Mandat
Gaston Dufour, président	Conseiller	# 1	2017
Carole Bélanger	Conseillère	# 2	2017-2018



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

Patrick Dufour	Conseiller	# 3	2017-2018
----------------	------------	-----	-----------

2017-285
N° de résolution
ou annotation

**DEMANDE D'ACCÈS 24/24 HRS - SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE - D-TECH
(FIBRE OPTIQUE)**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'un accès 24/24 hrs soit accordé à Telenetinfo (D-tech) pour qu'ils aient accès à leurs équipements (fibre optique) qui sont situés au sous-sol de l'hôtel de ville en cas de panne de service (urgence), aux conditions suivantes :

- Engagement à se porter entièrement responsable et garant de la clé qui leur est confiée. Engagement à ne la prêter à personne d'autre et à rapporter promptement toute perte ou vol.
- Engagement à se servir de cette clé que pour accéder à ce lieu qu'à des fins professionnelles.

2017-286

**AVIS DE MOTION - CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE
DU RANG ST-JOSEPH NORD**

Le conseillère de la Municipalité de Girardville, Claudette Martel, donne avis, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. chap. C-27.1), qu'elle présentera ou verra à présenter, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du rang St-Joseph Nord.

**PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA LIMITE
DE VITESSE SUR UNE PARTIE DU RANG ST-JOSEPH NORD**

Monsieur le Maire fait la présentation d'un projet de règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du rang St-Joseph Nord.

2017-287

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 18:55 heures.

Michel Perreault
Maire

Denis Desmeules
Directeur général et secrétaire
trésorier

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal
équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*